

LES FOULEES ROSES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION DU 04/10/25 A 17 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE, rue des érables DE ITTENHEIM.

L'amicale « un cœur, une vie 2013 » organise en collaboration avec la commune de ITTENHEIM une marche-course « les foulées roses du Kochersberg et de l'Ackerland » en faveur de la recherche contre le cancer et de la promotion de sa prévention et de son dépistage. A ce titre, l'intégralité des droits d'inscriptions des participants à la course – marche et des dons collectés est reversée à la ligue contre le cancer, comité du Bas Rhin ou à des causes particulières associées à cette maladie.

Article 1 : les foulées se déroulent sur un parcours de 5 Kms et sont ouvertes à toutes et tous à partir de 14 ans ; les participants en dessous de cet âge pouvant accompagner leurs parents. Les mineurs non accompagnés de 14 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale. Le départ, fixé à 17 heures, et l'arrivée auront lieu à ITTENHEIM – salle POLYVALENTE. Un accueil sera assuré à partir de 16 heures.

Article 2 : les foulées ne sont pas une compétition sportive, ne sont pas chronométrées, ne font pas l'objet d'un classement, aucun temps maximum n'est fixé et aucune récompense n'est attribuée. En conséquence, **les participants ne sont pas tenus de fournir un certificat médical** ; chacun jugeant de ses propres capacités et y participant sous sa seule responsabilité. Une assistance médicale sera toutefois assurée. Les participants devront éventuellement respecter les mesures en vigueur à cette date en termes, par exemple, de port du masque, de distanciation, de lavage des mains, et plus généralement toutes les mesures instaurées par les autorités ou les organisateurs.

Article 3 : les bulletins d'inscription et le règlement de l'épreuve sont disponibles sur le site HELOOASSO ou en rebond du site www.uncoeurunevie.com ou de la page facebook Les foulées Roses du Kochersberg.

Article 4 : Pour être prise en compte, l'inscription doit comporter outre le bulletin d'inscription papier ou dématérialisé dûment rempli et signé intégrant le consentement des participants à faire figurer leurs coordonnées sur le fichier de l'événement (Règlement général de protection des données), l'autorisation parentale pour les mineurs, et être accompagnée d'un paiement soit en espèces, soit directement via le site de paiement numérique sécurisé, soit par chèque libellé à l'ordre de l'amicale « un cœur, une vie 2013 » ou sur place en espèces ou CB. Il est précisé qu'aucun remboursement ne pourra intervenir quel que soit le motif (absence du participant, annulation de la manifestation ou limitation du nombre par ex.) ; les sommes perçues étant intégralement versées à la Ligue contre le cancer, comité du Bas Rhin. Le T- shirt attribué aux inscrits, dans la limite du stock disponible, sera remis 8 jours avant la manifestation sur un point de distribution qui sera précisé ultérieurement par mail, parution facebook ou sur le site internet et sur place le jour de la manifestation, sauf imprévu.

CONSEIL : PRIVILEGIEZ L'INSCRIPTION ET LE RETRAIT DU T-SHIRT EN AMONT DE LA MANIFESTATION.

Le T-shirt de l'année précédente peut être réutilisé ou un autre mais pour un maximum de visibilité de la manifestation, le port d'un T-shirt de couleur rose sur place est indispensable.

Article 5 : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès des Assurances - Crédit mutuel. Il est toutefois rappelé que chacun participe à la manifestation sous sa propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou détériorations pouvant survenir pendant la manifestation.

Article 6 : afin d'assurer au mieux la sécurité de l'événement, les poussettes, engins à roulettes, casques audios ou encore animaux même tenus en laisse sont interdits sur le parcours.

Article 7 : les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits partenaires ou média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 8 : conformément à la loi informatiques et libertés modifiée par le règlement sur la protection des données, les participants peuvent retirer à tout moment leur consentement d'utilisation de leurs données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant par courrier au siège de l'association : Un cœur une vie 2013 - Le Trèfle - 32 rue des romains 67370 Truchtersheim. Les données sont conservées pendant 5 ans maximum.

Article 9 : la signature du bulletin d'inscription ou son acceptation informatique implique l'adhésion expresse au présent règlement et le consentement à figurer dans le fichier des participants dont les finalités sont la gestion de l'événement et la transmission d'informations vers les inscrits.